

## « Bon, on fait juste ça, vite fait... »

Les forêts privées recèlent souvent des dangers sous-estimés. L'expérience, la routine et un « juste ça vite fait » compromettent la sécurité au travail. Une protection personnelle systématique est indispensable, tant pour les professionnels que pour les amateurs.

*de Ruedi Weilenmann, forestier à la retraite, Dättnuu\**

La forêt est une oasis qui répond aux besoins et attentes les plus divers. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on peut travailler et s'activer dans sa propre forêt. En tant que propriétaire forestier, on dispose en tout temps d'un lieu pour soi, que ce soit pour se reposer, réfléchir, s'attarder ou « se défouler ». À condition toutefois de rentrer chez soi sain et sauf après le temps passé en forêt.

Ma parcelle forestière en région viticole mesure près d'un hectare, est de forme rectangulaire et le terrain est plat. Trois chemins forestiers relient les routes forestières, ce qui en fait un site parfaitement accessible. La forêt est une hêtraie à asperule odorante et à pulmonaire (7f), ce qui favorise, aujourd'hui et aussi plus tard, une grande diversité d'essences.

La forêt était autrefois dense, composée principalement d'épicéas robustes. Mais tempêtes et insectes l'ont tellement décimée qu'il ne reste aujourd'hui plus qu'une bonne vingtaine de grands arbres, principalement des pins, et quelques chênes, hêtres, cerisiers et aulnes noirs. Ma retraite m'a donné le temps de m'occuper plus intensément de ma propre forêt, après avoir entretenu pendant plus de 40 ans celles des autres (de mon employeur et de propriétaires privés).



*Dans sa propre forêt, on est souvent tenté de négliger des éléments importants de la sécurité au travail.*

Depuis de nombreuses années, je laisse volontiers l'abattage et le traitement des grands arbres à l'entrepreneur forestier; il fait cela très bien. Ce n'est pas que je ne me sente plus capable d'effectuer ces travaux, mais la sécurité et donc ma santé ont pris avec le temps une importance croissante.

La forêt doit être source de joie et non de maux de dos. En revanche, je m'occupe volontiers de la jeune forêt. Mais même ces travaux comportent des risques. Et le fait que je travaille presque toujours seul dans ma forêt accentue les conséquences des dangers potentiels!

Une tronçonneuse moyenne et une débroussailleuse à batterie constituent mon équipement motorisé, tandis que mes outils à main comprennent une faucille, une serpe, une scie à élaguer, un sécateur et une bêche.

Les mûres, les clématites, les verges d'or, les impatientes, ainsi que les orties et les hautes herbes forment la couche herbacée et justifient donc l'entretien des jeunes pousses. Certaines zones changent désormais de stade de développement, de sorte que l'entretien des fourrés est déjà nécessaire.

### Règles de sécurité : pas uniquement pour les assurés Suva

Pendant leur vie active, presque tous les artisans sont assurés contre les accidents auprès de la Suva, puis auprès de leur caisse maladie. Les coûts liés aux accidents sont donc couverts. Il serait erroné de penser que les prescriptions et recommandations de la Suva ne s'appliquent qu'à ses assurés :

- En principe, toutes les prescriptions sont issues de l'expérience acquise lors d'accidents réels. Leur objectif est d'éviter d'autres accidents. Chaque prescription ne sert donc pas à l'assurance, mais à votre propre sécurité.
- Si un accident est causé (à partir d'une certaine gravité), son déroulement est examiné selon les règles de sécurité en vigueur, et même au niveau pénal en cas de blessés graves.
- Chaque assurance cherche à réduire ses coûts dans son propre intérêt. C'est pourquoi, en particulier dans le cas d'accidents survenus pendant les loisirs, on examine si un autre organisme ne pourrait pas être responsable.
- Si l'activité a été exercée avec une négligence grave ou si un risque a été pris, il faut s'attendre à des réductions importantes des prestations d'assurance.

Dans sa propre forêt, on est tenté de négliger certains des éléments importants de la sécurité au travail. On voit quelque chose et on veut le faire tout de suite, « vite fait ». Dans la vie professionnelle, on effectue le même travail pendant au moins une demi-journée et on est donc équipé pour cela. Dans une petite forêt privée, on effectue tout ce qu'il y a à faire sur une surface. La tentation est donc grande de faire une tâche pour laquelle on n'est pas équipé: tailler « vite fait » quelques arbustes avec la serpe – sans gants ; couper « juste » un tronc avec la tronçonneuse – sans pantalon de protection; avec la débroussailleuse « vite » quelques ronces – sans lunettes de protection\*\*. La liste pourrait s'allonger, surtout lorsqu'il s'agit de perches ou d'élagage. En tant que forestier dans une forêt privée, j'ai pu constater cela et j'ai toujours attiré l'attention des propriétaires forestiers sur leur propre sécurité. Aujourd'hui, je le constate en tant que gestionnaire de ma propre forêt. Malgré mes connaissances et ma grande expérience, je suis négligent !

Je m'efforce de faire en sorte que :

- quelqu'un à la maison sache où je suis.
- la dernière version de l'application Rega soit installée sur mon téléphone portable
- la localisation soit activée et
- le volume réglé au maximum.
- je sois visible grâce à un vêtement de couleur vive (T-shirt, chemise, veste de pluie).
- je porte l'équipement de protection individuelle adapté à l'activité.
- la trousse de secours soit disponible dans la voiture.
- mes pauses correspondent à mon nombre d'anneaux de croissance.
- je contrôle ma voix intérieure « allez, dépêche-toi... ».

Et pourtant, je me surprends encore régulièrement à faire des compromis !



Ma propre forêt doit aussi être source de joie, que ce soit pendant le travail ou les pauses.

La Suva a mis à jour sa brochure « Travaux en forêt : une affaire de pros ! ». Elle contient en fait tout ce qu'un exploitant forestier privé doit savoir – ou devrait - savoir et prendre en compte.



*\*\*\*) À propos : on trouve des lunettes de protection avec une dioptrie de 1,0 à 3,5 à partir de 30 francs, par exemple chez Jumbo.*

Contact :  
Ruedi Weilenmann,  
weilenmann.r@pop.agri.ch

**\* Remarque SPAA : L'article original a été publié dans le numéro 01/2026 du magazine « Zürcher Wald ». Un grand merci à l'auteur et à l'éditeur.**